



**SYNDICAT
DE LA
FONCTION
PUBLIQUE**

Aupupu Nō Te Tura Ō Te Ti'a - 'Ohipa Ā Te Hau

Tranche de vie dans l'administration polynésienne

Octobre 2025 – Les limites du copier – coller

Je m'appelle *Ariihau* (*prénom d'emprunt*), et ma situation se trouve aux confins des copier-coller de textes métropolitains. Je travaille au conservatoire où je suis *assistant d'éducation artistique*. Jusque-là, je suis encore dans un cadre que l'hexagone a anticipé et qui s'applique ici. Les instruments de musique que j'enseigne au conservatoire sont nos instruments de musique traditionnels qui n'ont pas d'équivalent dans l'hexagone. Mais là encore, ça s'insère à peu près dans le cadre administratif.

Comme la culture et les traditions restent heureusement fortes au Fenua, il nous faut aujourd'hui former des « *professeurs de musique* ». Et c'est là que les choses commencent à déraper. Car dans mon cadre d'emploi, il y a des *assistants d'éducation artistique*, des *conseillers d'éducation artistique*, mais point de *professeurs de musique*. Pour autant, c'est à nous qu'il revient le privilège de former ces *professeurs*. Pour toute personnes dotée de bon sens, un « *assistant* » est hiérarchiquement inférieur à un « *conseiller* » qui est lui-même inférieur hiérarchiquement à un « *Professeur* ». Le décors, ou plutôt le fond sonore, est planté.

Il apparaîtra logique pour toute personne rationnelle que pour former des personnes à un certain niveau, il faut logiquement des personnes d'un niveau supérieur. On voit mal un *technicien* former un *ingénieur*, sauf peut-être sur des aspects très pratiques et après une longue expérience professionnelle. On verrait mal également un *comptable* former des *experts comptables*, sauf là encore sur des aspects très spécifiques de la comptabilité. Et une fois encore, on s'attendrait qu'en pareille situation, lesdits formateurs aient une longue expérience professionnelle.

Et pourtant, paradoxalement, le petit « *assistant d'éducation artistique* » que je suis forme les « *professeurs de musique* ». Pour n'importe quel quidam doté un minimum de rationalité, il y a ici comme un bug. Mais pour notre administration, tout va bien, tout est normal. Mes collègues et moi avons donc logiquement demandé que soit organisée une évolution dans nos carrière afin que notre savoir-faire soit reconnu et que nous puissions logiquement devenir des « *professeurs d'éducation artistique* ». Ainsi, devenus "professeurs", il y aurait comme un respect des hiérarchies à former à notre tour d'autres "professeurs".



- <https://sfppolynesie.org>
- BP 42 105 - 98 713 Fare Tony Papeete
- Sfppolynesie@gmail.com
- +33(0)6 48 66 63 68 (Olivier) - 89 73 31 61 (Christophe) - 87 26 32 39 (Hervé)
- Syndicat de la Fonction Publique



Nous ne sommes plus à un paradoxe près tant nous y sommes tristement habitués. Ainsi, cela ne gêne visiblement personne d'avoir des *professeurs de sport* expatriés qui viennent apprendre à nos jeunes à faire du va'a. Pourtant les polynésiens que nous sommes, constituons la crème de la crème en matière de rame au point que nous raflons presque toutes les médailles dans toutes les compétitions. On devrait donc s'attendre à ce que nous formions nos jeunes à la rame au collège et au lycée... mais non.

Dans notre cadre artistique, l'administration nous objecte qu'il faudrait aller dans l'hexagone se former. Certes, pourquoi pas ? Mais nous avons beau chercher un professeur de to'ere, de tari parau, de fa'atete, de pahu tupai, nous n'en trouvons logiquement pas sur le sol métropolitain. Comme chacun le sait, les musiciens de ce type d'instrument sont rares, ils n'ont généralement pas de formation académique et les meilleurs se trouvent ici !

Il nous semblerait simple qu'un examen spécifique soit créé au Fenua pour avaliser une formation nous permettant d'accéder au statut de "*professeur*". Les plus anciens et les plus confirmés d'entre nous labéliseraient les plus jeunes. Le problème serait à moitié résolu car il faudrait alors trouver quelqu'un pour labéliser les plus anciens d'entre-nous 😊. Mais soit... Comme notre situation ne correspond à aucun copier-coller hexagonal, notre administration ne parvient pas à nous proposer de solution. Bel exemple de créativité.

S'il y avait un *Heiva de l'administration*, il serait bien monotone devant l'incapacité de celle-ci à produire quelque chose d'original ! Allons-nous ainsi végéter longtemps dans ce vide législatif ? Peut-être faudra-t-il attendre que nos confrères bretons, corses, basques ou auvergnats imposent leurs instruments traditionnels dans l'hexagone pour qu'enfin puisse émerger une solution au Fenua...

Pour autant, il n'y a aucun problème juridique. Notre Pays dispose de toutes les compétences nécessaires pour trouver des solutions. Nous avons le loisir de définir les formations qualifiantes et de les certifier. Notre administration dispose également de la *validation des acquis et de l'expérience* (VAE) qui permet là encore de valoriser nos compétences. Mais à la fin, il ne se passe pas grand-chose. Je pense que c'est simplement parce que personne ne souhaite concevoir un canevas original. Sans doute serait-il opportun que nos dirigeants, nos têtes pensantes, fassent un tour au conservatoire pour y apprendre un peu la créativité !

On finit par en oublier que la culture est là pour nous permettre de penser au-delà de notre petit champ de réflexion. C'est son plus beau cadeau : se confronter à ce que d'autres ont pensé, imaginé, créé et que notre propre cerveau n'aurait jamais pu concevoir. Après, que l'on aime ou pas est une affaire de goût. Mais au moins, nous ressortons grandis de la confrontation avec l'univers culturel par le fait d'être en mesure de penser au-delà de nos propres concepts.



Peut-être est-ce là que se fait la différence entre un *technicien* du droit et un *virtuose* du droit. Développer une capacité à penser les textes législatifs et les mécanismes juridiques au-delà de ce qu'ils sont...

Alors comme beaucoup de mes collègues, nous sommes en recherche de *virtuoses* du droit qui seraient porteurs de solutions. Ainsi pourrions-nous recréer de la cohérence et cesser d'avoir des *assistants* ou des *conseillers* qui forment des *professeurs*, mais avoir enfin des *professeurs* qui forment des *professeurs* !

Il est vrai qu'il y a trente ans de cela, les rois du copier-coller n'avaient pas pensé plus loin que le bout de leur nez et ils n'avaient jamais anticipé ces situations. Mais maintenant les voilà qui explosent un peu partout. Et au lieu de se dire, « *chouette, un problème qui m'oblige à penser autrement* », on a l'impression que c'est plutôt « *mince un problème que je ne parviens pas à résoudre parce que je ne sais pas penser autrement* » ou pire, « *mince un problème que je ne souhaite pas résoudre parce qu'il m'imposerait de penser autrement* ».

Je pourrais avoir tendance à considérer que tout cela est bien dérisoire, mais l'objectif du statut d'autonomie n'était-il pas de nous permettre de devenir autonomes là où nos particularismes devaient s'exprimer ?

Les parents qui envoient leurs enfants au conservatoire sont très heureux de trouver des *professeurs* qui enseignent la musique à leurs enfants. Pour autant, administrativement nous ne le sommes pas encore. Contrairement aux *professeurs* des collèges et des lycées, nous sommes contraints de nous rendre disponibles lorsque vos enfants sont inoccupés... c'est-à-dire, les soirs jusqu'à tardivement, les mercredis après-midi et parfois même les samedis...

Paradoxalement, cette souplesse que nous accordons au public n'est pas encadrée réglementairement. Elle ne repose que sur la bonne volonté des enseignants du conservatoire. Cette absence de cadre réglementaire satisfait en premier lieu nos dirigeants et notre administration. Elle laisse un flou dans lequel on finit par considérer que tout est possible et tout est normal. Et comme les enseignants du conservatoire sont avant tout passionnés par leur travail, jusqu'à présent ça passe.

Mais depuis quelques années maintenant, l'incertitude commence à peser et elle est venue se heurter à ce fameux paradoxe qui veut que des *assistants* ou des *conseillers* forment des *professeurs*. Notre enseignement serait-il tellement puissant qu'il parvient à placer nos élèves et étudiants au-delà même de nos propres compétences ? Il est incroyable que notre administration n'y voie aucun paradoxe.

Alors voilà, je suis un *assistant d'éducation artistique* du conservatoire qui forme depuis des années des *professeurs* mais qui ne parvient pas lui-même à être reconnu à ce niveau. Je suis de ces enseignants qui craignent aujourd'hui de devoir végéter toute une carrière au même niveau, simplement parce que nos têtes pensantes peinent à faire preuve de créativité.



Je leur propose un deal... je les initie à la créativité et en échange elles acceptent de penser en dehors de leurs concepts ! La beauté du to'ere réside dans sa capacité à nous surprendre, à prendre le contrepied de notre intuition. Dès que le rythme semble répétitif, il change et crée des ruptures dans les battement auxquels on s'est rapidement habitué. Amis législateurs, un petit coup de to'ere dans nos textes serait le bienvenu !

Très cordialement, le secrétaire général

Olivier Champion

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer, que vous soyez affilié(e) ou non à notre centrale.